



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Mesdames les conseillères Dana Chevalier, Andrée Deschamps
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**04-086-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 avril 2015. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

04-087-15 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en y ajoutant l'item suivant sous le point 7.3 : Imposition d'un avis de réserve pour fins de parc – Lot 4 310 107 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

04-086-15 Ouverture de la séance
04-087-15 Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 04-088-15 Adoption de procès-verbaux
- 4. Conseil d'agglomération**
 - 4.1. Orientations du conseil
 - 04-089-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 30 avril 2015
 - 4.2. Autres sujets
- 5. Sécurité publique**
 - 04-090-15 Autorisation de procéder à l'achat d'un véhicule pour la Patrouille municipale
 - 04-091-15 Autorisation de procéder à l'achat et l'installation de caméras au Parc Harpell
 - 04-092-15 Reconstitution de l'Escouade de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 6. Développement communautaire**
 - 04-093-15 Demande de fermeture de rue – Journée de l'écologie
 - 04-094-15 Demande de fermeture de rue – Fête nationale
 - 04-095-15 Demandes de la SDC pour la bonne marche de l'événement «Ça roule au bord de l'eau 2015»
 - 04-096-15 Soutien au Marché Ste-Anne
 - 04-097-15 Célébration du 115^e anniversaire du magasin G. D'Aoust & Cie
 - 04-098-15 Renouvellement du Protocole d'entente pour l'année 2015 entre l'Hôpital Sainte-Anne et la Ville relativement au terrain de rugby
 - 04-099-15 Autorisation de présenter les spectacles de la programmation estivale des «Mercredis spectacles de la promenade»
 - 04-100-15 Parade du groupe - The Canadian Guards – 3 juillet 2015
- 7. Urbanisme**
 - 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 7.3. Autres sujets
 - 04-101-15 Imposition d'un avis de réserve pour fins de parc – Lot 4 310 107 du Cadastre du Québec

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses.

- 04-102-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015
- 04-103-15 Autorisation d'aller en appel d'offre sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée

8.2. Conclusion de contrats

- 04-104-15 Octroi de contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud – appel d'offres sur invitation
- 04-105-14 Octroi de contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T » - appel d'offres sur invitation
- 04-106-15 Octroi de contrat pour l'acquisition d'un balai aspirateur Johnston VT651 sur camion Freightliner ME 2016 neuf – appel d'offres public
- 04-107-15 Octroi de contrat pour les services professionnels d'ingénierie visant la conception, la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures routières 2015
- 04-108-15 Réparations majeures du camion des Travaux publics

8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

8.5. Autres sujets

- 04-109-15 Étude de drainage et plan directeur des infrastructures du secteur nord

9. Environnement

- 04-110-15 Appui à la démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 04-111-15 Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 04-112-15 Résolution concernant le droit à un environnement sain
- 04-113-15 Autorisation donnée pour un projet environnemental dans le but de ramasser des déchets dans le secteur du boisé de Leslie Dowker

10. Développement économique et touristique

- 04-114-15 Nomination d'un fondé de pouvoir auprès de la Société de Développement commercial (SDC)

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

04-115-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

11.2. Autres sujets

04-116-15 Adoption des comptes

04-117-15 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

04-118-15 Octroi de contrat pour la refonte du site web – appel d'offres sur invitation

04-119-15 Mandat à la firme d'urbanisme Hélène Doyon urbaniste-conseil pour la rédaction des règlements de concordance

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

04-120-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue

04-121-15 Congrès annuel de l'UMQ 2015 au Palais des Congrès de Montréal

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

04-122-15 Adoption du règlement numéro 536-8 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'inclure des dispositions relatives au forage

04-123-15 Adoption du règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité et abrogeant les règlements numéros 512 et 513

04-124-15 Adoption du règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 762

15. Dépôt de documents**16. Levée de la séance**

04-125-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 30 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution d'appui pour des tests hydrostatiques sur la ligne 9B (pipeline à Rigaud) – dépôt de documents.
2 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps requis pour le traitement des plaintes via le système de requête en ligne; ▪ Temps d'attente déraisonnable sur la ligne d'urgence 630-1234.
3 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation des allocations de dépenses des élus municipaux; ▪ Remerciement pour la construction d'un trottoir sur le boul. Industriel; ▪ Demande de construction d'un trottoir sur la rue Meloche pour une question de sécurité.
4 ^e intervenant 5 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règles de stationnement du Centre Harpell. ▪ Détails sur la subvention accordée au Marché Sainte-Anne dans le cadre du fonds de développement durable – demande d'accès aux documents déposés lors de la demande de subvention; ▪ Le numéro de suivi obtenu pour une plainte ne fonctionne pas via l'application Voilà.
6 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détails sur la subvention accordée au Marché Sainte-Anne dans le cadre du fonds de développement durable – le lien entre le projet présenté et le développement durable; ▪ Détails sur la subvention accordée à GUEPE dans le cadre du fonds de développement durable – l'organisme n'a pas pignon sur rue à Sainte-Anne-de-Bellevue; ▪ Le nombre de demandes reçues en comparaison avec les demandes acceptées; ▪ Remerciement à Amélie Gignac pour son initiative environnemental.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

04-088-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2015;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 mars 2015;

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

04-089-15	Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 30 avril 2015
------------------	---

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 30 avril 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

04-090-15	Autorisation de procéder à l'achat d'un véhicule pour la Patrouille municipale
------------------	---

ATTENDU QUE le véhicule de la Patrouille municipale a subi un bris majeur au moteur;

ATTENDU QUE le coût des réparations du véhicule est élevé sans tenir compte des bris inconnus à ce jour;

ATTENDU QUE la consommation d'essence est élevée pour ce genre de véhicule;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un véhicule pour la patrouille municipale qui rencontre les objectifs du Plan de développement durable, soit une Subaru XV Crosstrek hybride 2015 qui est un véhicule hybride à faible GES avec une consommation d'essence raisonnable, en remplacement du véhicule existant.

Adoptée à l'unanimité.

04-091-15 Autorisation de procéder à l'achat et l'installation de caméras au Parc Harpell

ATTENDU QU' une demande d'installation de caméras a été suggérée au Conseil municipal pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE le SPVM est consciente de cette problématique et que la Ville veut prendre les moyens afin d'augmenter la sécurité dans le Parc Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'achat et l'installation de caméras au Parc Harpell.

D'autoriser la dépense de 15 000 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

04-092-15 Reconstitution de l'Escouade de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE les membres de l'Escouade ont démissionné en janvier 2015;

ATTENDU QUE la Ville désire se doter d'un service d'escouade municipale;

ATTENDU QU' une offre de service a été déposée afin de reconstituer le service d'escouade par M. Sandor Alex Csank;

ATTENDU QUE la Ville désire évaluer la nouvelle escouade dans un an;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

Et résolu :

Que monsieur Sandor Alex Csank soit nommé en tant que responsable pour reconstituer l'escouade de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour une période d'un (1) an renouvelable après évaluation en 2016.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Andrée Deschamps
Daniel Boyer
Yvan Labelle

Contre

Michel Boudreault

Adoptée sur division.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**04-093-15 Demande de fermeture de rue –
Journée de l'écologie**

ATTENDU QUE la Journée de l'écologie se tiendra de 8 h à 15 h le 19 septembre 2015;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis de permettre la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre l'entrée et la sortie du Parc Lalonde de 8 h à 15 h le 19 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**04-094-15 Demande de fermeture de rue –
Fête nationale**

ATTENDU QUE les célébrations entourant la Fête nationale se dérouleront le 23 juin 2015;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs relativement à la fermeture partielle de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège entre 15 h et 22 h pour des mesures de sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège de 16 h à 22 h le 23 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

04-095-15 Demandes de la SDC pour la bonne marche de l'événement «Ça roule au bord de l'eau 2015»
--

ATTENDU QUE l'évènement « Ça roule au bord de l'eau 2015 » aura lieu de le samedi 13 juin 2015;

ATTENDU la demande de services et de fournitures de la SDC pour la tenue de l'évènement, à savoir :

De 3 h jusqu'à 19 h :

- Fermeture de la rue Lalonde;

De 5 h jusqu'à 19 h :

- Fermeture de la rue Sainte-Anne entre les rues Maple et de l'Église;
- Fermeture de tous les stationnements adjacents;
- Utilisation du grand stationnement de la rue du Collège et du stationnement sous le pont;
- Utilisation du terrain du Parc Lalonde;
- Fourniture de main-d'œuvre pour le montage et le démantèlement de deux scènes;
- Nettoyage mécanique de la rue Sainte-Anne avant et après l'évènement;
- Installation de barricades aux endroits désignés de même qu'un service de sécurité aux barricades;
- Installation de poubelles additionnelles le long de la rue Sainte-Anne et des Parcs;
- Utilisation du Parc Kelso;
- Tables de pique-nique sur la rue Lalonde, au Parc Larry Moquin et au Parc Kelso;
- Escouade de sauvetage devant l'Hôtel de Ville pour les premiers soins;
- Installation de bannières (Anciens Combattants et Lalonde) fournies par la SDC;
- Publicité sur les tableaux électroniques et le site web de la Ville;
- Publipostage aux citoyens dans la semaine du 18 mai 2015 à l'intérieur du dépliant « Spectacles, Fêtes, Animations et Évènements Été 2015 »;
- Quelques jours avant l'évènement, distribution d'une lettre de porte-à-porte, uniquement aux résidents de la rue Sainte-Anne, les avisant de la tenue de l'évènement;
- Fermeture de la rue Saint-Georges de Perrault à Maple pour le Marché;
- Le déplacement du Marché sur la rue Saint-Georges;
- Aviser le service de taxi, la STM et les services d'urgence (SIM);
- Prêt du système de son de la Ville;
- Prêt de 2 tables installées coin Sainte-Anne et de l'Église (local SDC);
- Utilisation de gilets réfléchissants;
- Utilisation de tables et de tentes (quantités à déterminer);

2663

- Prise d'adaptateur pour utiliser l'électricité au Parc Lalonde et au Parc Kelso;
- Service des cadets du SPVM;

ATTENDU les coûts importants pour la Ville advenant un report de l'événement au 14 juin comme demandé;

ATTENDU QUE la Ville ne peut pas garantir la présence des cadets pour la sécurité le 14 juin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la demande de services et de fournitures de la SDC telle que décrite ci-haut, pour la tenue de l'événement « Ça roule au bord de l'eau » qui se tiendra le 13 juin 2015.

De ne pas autoriser que l'événement soit reporté au dimanche 14 juin en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité.

04-096-15 Soutien au Marché Ste-Anne

ATTENDU QUE l'événement « Ça roule au bord de l'eau 2015 » se tiendra le samedi 13 juin 2015;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de maintenir les activités du Marché Ste-Anne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la fermeture de la rue St-Georges pour les opérations du Marché Sainte-Anne entre les rues Maple et Perrault la journée du 13 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

04-097-15 Célébration du 115^e anniversaire du magasin G. D'Aoust & Cie
--

ATTENDU QUE le magasin G. D'Aoust & Cie célèbre son 115^e anniversaire cette année;

ATTENDU QUE la célébration aura lieu le 23 mai 2015 de 10 h à 17 h à l'extérieur devant le magasin;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cette célébration, à savoir :

De 10 h 30 jusqu'à 12 h :

2664

- Fermeture de la rue Sainte-Anne au coin de la rue Saint-Pierre;
- Prêt d'un système de son et de haut-parleurs afin de diffuser de la musique dans la rue;
- Installation de banderoles avant le mercredi 20 mai;
- Partage des réseaux sociaux d'invités et des contacts de relations médias;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la demande de services et de fournitures du magasin G. D'Aoust & Cie telle que décrite ci-haut, pour la tenue de l'événement « Célébration du 115^e anniversaire » qui se tiendra le 23 mai 2015 devant le magasin G. D'Aoust & Cie.

Adoptée à l'unanimité.

**04-098-15 Renouvellement du Protocole
d'entente pour l'année 2015
entre l'Hôpital Sainte-Anne et la
Ville relativement au terrain de
rugby**

ATTENDU QU' une entente est intervenue en 2011 avec l'Hôpital Sainte-Anne afin d'utiliser leur terrain pour la pratique du rugby;

ATTENDU QUE les conditions de renouvellement de l'entente sont les suivantes :

- l'hôpital est responsable de l'entretien du terrain;
- la Ville est responsable de tracer les lignes sur le terrain;
- la Ville doit soumettre une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars;
- la Ville est responsable d'enlever toutes les installations temporaires et de remettre le terrain dans son état original à la fin de la saison estivale;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le renouvellement du protocole d'entente avec l'Hôpital Sainte-Anne pour l'année 2015, aux conditions énumérées ci-haut, afin d'utiliser leur terrain pour les pratiques du Club de rugby de Sainte-Anne.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2665

04-099-15 Autorisation de présenter les spectacles de la programmation estivale des «Mercredis spectacles de la promenade»

ATTENDU la programmation estivale des « Mercredis spectacles de la promenade » ;

ATTENDU QUE la programmation sera présentée dans le dépliant spécial « Spectacles, fêtes, animations et événements Été 2015 » ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet d'approuver cette programmation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec les Productions Douglas W. Miller pour les prestations artistiques qui seront présentées dans le cadre des « Mercredis spectacles de la promenade ».

D'autoriser une dépense de 21 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-10-996 du fonds général.

D'autoriser les paiements qui seront étalés comme suit :

- le 1^{er} paiement de la somme de 7 000 \$ à la signature du contrat;
- le 2^e paiement de 7 000 \$ dans la semaine du 20 juillet 2015;
- le 3^e paiement de 7 000 \$, moins le coût des assurances, dans la semaine du 19 août 2015.

Adoptée à l'unanimité.

04-100-15 Parade du groupe - The Canadian Guards – 3 juillet 2015

ATTENDU la demande de la Légion Canadienne – Section Sainte-Anne-de-Bellevue (The Canadian Grenadier Guards) reçue le 31 mars 2015 à l'effet de parader le 3 juillet 2015 dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE la Ville veut promouvoir et encourager l'activité de cet organisme ;

ATTENDU QUE cet événement est d'une durée approximative de soixante (60) minutes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser the Canadian Grenadier Guards à effectuer une parade dans la municipalité le 3 juillet 2015 à compter de 19 h 30. Pour ce faire, la municipalité autorise la fermeture de la rue Sainte-Anne à partir du stationnement sous le pont Galipeault jusqu'à la rue Maple, puis de la rue Maple jusqu'au Cegep John-

Abbott pendant la durée de la parade. La Municipalité autorise également la fermeture de la rue Maple puis de la rue Sainte-Anne en direction ouest jusqu'à la Légion Canadienne à la fin de la parade vers 20 h 30;

De fournir l'assistance du service de la Patrouille municipale afin de sécuriser le périmètre de la cérémonie au Cegep John-Abbott ainsi que le trajet de la parade;

De promouvoir l'événement sur le site Web et le babillard électronique de la Ville;

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

04-101-15 Imposition d'un avis de réserve pour fins de parc – Lot 4 310 107 du Cadastre du Québec
--

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'imposer un avis de réserve pour fins de parc sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

Et résolu :

1° Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue autorise, par la présente, l'imposition d'un avis de réserve pour fins de parc, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) sur le lot 4 310 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2° Que le Conseil municipal mandate le cabinet BÉLANGER SAUVÉ aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis de réserve et de toutes les procédures pouvant en découler;

3° Que le Conseil municipal mandate M. François Houle, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un plan et d'une description technique de l'immeuble concerné;

4° Que le Conseil municipal autorise le directeur général à mandater tout autre professionnel dont les services pourraient être requis pour entreprendre les procédures nécessaires aux fins de la présente résolution;

5° Que le Conseil municipal autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;

6° Que le Conseil municipal autorise le greffier, le greffier adjoint ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

04-102-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015
--

ATTENDU QUE la Ville requiert un contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux incluant l'ensemble des travaux relatifs à l'entretien général du réseau routier municipal, en excluant la pose d'asphalte froide en saison hivernale et toute réfection majeure du réseau routier;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser le coordonnateur des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

04-103-15 Autorisation d'aller en appel d'offre sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée

ATTENDU QUE la Ville requiert un contrat pour des travaux de marquage de la chaussée;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser le coordonnateur des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée pour les années 2015 et 2016.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS**04-104-15 Octroi de contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud – appel d'offres sur invitation**

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 12 mars 2015 ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a évalué les offres le 25 mars 2015 et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud à la firme ayant obtenue le plus haut pointage ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

Sous réserve d'une réponse favorable du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire des demandes de subvention soumises au volet 1.1 du programme FCCQ ou au volet 1.5 du programme PIQM, d'octroyer le contrat à la firme Tetra Tech QI Inc. pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud.

D'autoriser la dépense de 56 337,75 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même le règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

04-105-14 Octroi de contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T » - appel d'offres sur invitation

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 17 mars 2015 ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est au-dessus du montant fixé pour les appels d'offres sur invitation qui doivent être inférieures à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

ET résolu :

Que conformément à la *Loi sur les cités et villes (art. 573)*, pour tout contrat évalué au-dessus de 100 000 \$, la Ville doit procéder par appel d'offres public.

Que toutes les soumissions reçues soient rejetées.

D'autoriser l'ingénieur municipal à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'un carrefour en « T ».

Adoptée à l'unanimité.

04-106-15 Octroi de contrat pour l'acquisition d'un balai aspirateur Johnston VT651 sur camion Freightliner ME 2016 neuf – appel d'offres public

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 26 mars 2015 ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projets – ingénierie à l'effet d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un balai aspirateur Johnston VT651 sur camion Freightliner M2 2016 neuf au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'octroyer le contrat à la compagnie Les pièces d'équipement Bergor Inc., la plus basse soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'un balai aspirateur Johnston VT651 sur camion Freightliner M2 2016.

D'autoriser la dépense de 324 307,29 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 296 135,78 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 29 618,78 \$
Pour les années 2017 à 2025 : 29 613,00 \$ par année

Adoptée à l'unanimité.

04-107-15 Octroi de contrat pour les services professionnels d'ingénierie visant la conception, la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures routières 2015

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 7 avril 2015 ;

2670

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a évalué les offres le 7 avril 2015 et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie visant la conception, la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures routières 2015 à la firme Comeau Expert-Conseils ayant obtenu le plus haut pointage ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à la firme Comeau Expert-Conseils pour les services professionnels d'ingénierie visant la conception, la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures routières 2015 pour un montant de 17 131,28 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 15 643,14 \$, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 3 131,14 \$

Pour les années 2017 à 2020 : 3 128,00 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité.

04-108-15 Réparations majeures du camion des Travaux publics

ATTENDU QUE depuis le début du mois de février, l'unité 06-1 (qui est un camion dompteur avec boîte 4 saisons et attelages de charrue à l'avant) commençait à avoir quelques symptômes de défaillance du moteur;

ATTENDU QUE la Ville a effectué les réparations nécessaires au moteur;

ATTENDU QUE le moteur retombait en panne, ce qui indiquait une défaillance majeure;

ATTENDU QUE la Ville possède seulement deux véhicules pour déneiger la ville et les sorties d'autoroute;

ATTENDU QUE la Ville a essayé de louer un équipement similaire sans succès;

ATTENDU QUE la Ville a demandé une estimation des réparations à effectuer sur le moteur;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux était de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le diagnostic était que le moteur du véhicule était à remplacer au complet;

- ATTENDU QUE pendant les réparations, la compagnie a remarqué un jeu excessif sur l'axe du turbo ainsi que d'autres défaillances (jauge de température défectueuse et moteur a de la difficulté à démarrer);
- ATTENDU QUE la Ville devait procéder immédiatement à ces réparations non prévues pour le bon fonctionnement du véhicule;
- ATTENDU QUE dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation (art. 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- ATTENDU QUE le maire doit alors faire un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser les réparations sur le véhicule 06-1 du service des Travaux publics étant donné les défaillances majeures du moteur.

D'autoriser une dépense de 28 685,59 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-820-00-525 du fonds général.

Accepté à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

04-109-15 Étude de drainage et plan directeur des infrastructures du secteur nord
--

- ATTENDU QUE la Ville veut procéder à une étude d'expertise hydrique dans le quartier Nord existant;
- ATTENDU QUE la Ville doit développer un plan de drainage pour le secteur Nord existant et le secteur Nord projeté;
- ATTENDU QUE la Ville veut préparer un plan directeur d'infrastructures municipales pour le secteur Nord projeté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Andrée Deschamps

De retenir les services de la firme CIMA + afin de procéder à l'étude de drainage et plan directeur des infrastructures du secteur Nord.

D'autoriser une dépense de 24 720 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Accepté à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

04-110-15 Appui à la démarche commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
--

- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;
- ATTENDU QU' un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;
- ATTENDU les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 km des puits gaziers ou pétroliers;
- ATTENDU l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;
- ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu(e)s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;
- ATTENDU QU' il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

Qu'il est résolu que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se joigne à cette requête commune et qu'une copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs

de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité.

04-111-15 Appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 27 avril au 3 mai 2015;

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité.

04-112-15 Résolution concernant le droit à un environnement sain

ATTENDU QUE la Ville est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement, et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain;

ATTENDU QUE tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- le droit de respirer un air pur;
- le droit de consommer et d'avoir accès à de l'eau potable;
- le droit d'avoir accès aux milieux naturels;
- le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement.

- ATTENDU QUE la Ville a la responsabilité, dans les limites de sa compétence, de respecter, de protéger et de promouvoir ces droits;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un Plan de Développement durable le 9 octobre 2012 à même la résolution 10-276-12;
- ATTENDU QUE ce Plan de Développement durable adopté par la Ville en octobre 2012 adhère aux principes à l'effet que chaque résident a le droit de vivre dans un environnement sain notamment :
- la protection des secteurs naturels et les mettre en valeur;
 - l'imposition d'amendes sévères pour les braconniers en forêt;
 - la restauration de la qualité de la rivière à l'Orme en :
 - identifiant les sources de pollution de l'eau en travaillant avec la Direction de l'environnement de Montréal;
 - travaillant à réduire ces sources de pollution;
 - protégeant les écosystèmes sensibles;
 - la création de règlements et d'incitatifs municipaux pour encourager la construction durable dans les propriétés résidentielles, commerciales et industrielles;
 - que d'ici 2030, notre communauté privilégiera une haute qualité de vie pour ses résidents en répondant à leurs besoins physiques, mentaux et sociaux par des décisions ayant une incidence sur la santé le bien-être de la communauté;
 - l'utilisation de l'éducation et l'application de la réglementation pour que tous les résidents se conforment à l'interdiction de pesticides en milieu résidentiel;
 - le soutien et la protection du développement de l'agriculture biologique au Campus Macdonald;
 - la protection des terres cultivables;
 - le soutien aux changements environnementaux durables au sein des différents services de la Ville;
 - l'instauration de directives d'achats durables pour la municipalité et les entreprises;
 - l'encouragement au changement des véhicules municipaux pour des véhicules hybrides, électriques ou utilisant un carburant de remplacement;
 - l'encouragement à l'utilisation de l'énergie renouvelable, la réduction de l'utilisation de l'électricité et la conservation de l'énergie;
 - l'implantation d'une collecte de matières organiques à travers la ville;
 - l'encouragement des oiseaux et du gibier d'eau à faire leur nid dans le secteur :
 - en érigeant des nichoirs pour hirondelles noires le long du littoral;
 - en encourageant les canards branchus et autres gibiers d'eau à venir nicher dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De s'engager à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place de principes prévus dans la présente déclaration.

Que la Ville soutienne et adhère au principe que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain.

Adoptée à l'unanimité.

04-113-15 Autorisation donnée pour un projet environnemental dans le but de ramasser des déchets dans le secteur du boisé de Leslie Dowker

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de projet environnemental d'une élève de première année de l'école secondaire Saint-Georges à l'effet d'organiser un rassemblement de personnes le 22 avril prochain de 17 h à 19 h, afin de ramasser les déchets dans le coin du boisé Leslie Dowker;

ATTENDU QUE la Ville participe en fournissant des sacs afin de ramasser les déchets, en ramassant les sacs remplis de déchets et en faisant de la publicité sur le site web de la Ville;

ATTENDU la recommandation du Comité Environnement à l'effet d'autoriser Madame Amélie Gignac à organiser ce rassemblement sous la supervision d'un adulte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser Madame Amélie Gignac à organiser un rassemblement de personnes, le 22 avril prochain de 17 h à 19 h afin de ramasser les déchets dans le secteur du boisé Leslie Dowker.

D'autoriser l'administration municipale à fournir des sacs à déchets, à ramasser les sacs remplis de déchets et de faire de la publicité sur le site de la Ville.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tout document requis afin de donner plein effet aux présentes.

De féliciter Madame Amélie Gignac pour son initiative environnementale.

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**04-114-15 Nomination d'un fondé de pouvoir auprès de la Société de Développement commercial (SDC)**

ATTENDU QUE conformément au Règlement numéro 771, la Ville doit désigner un de ses représentants pour siéger sur le conseil d'administration de la Société de développement commercial (SDC);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

De nommer monsieur Martin Bonhomme à titre de fondé de pouvoir auprès de la SDC en remplacement de madame le maire Paola Hawa, lorsque cette dernière doit s'absenter.

Cette nomination autorise le fondé de pouvoir à représenter le membre du conseil d'administration dans l'exercice de son droit de vote.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES**11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES****04-115-15 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière**

ATTENDU QUE l'Ensemble Vocal Sainte-Anne a déposé une demande de soutien financier pour défrayer les coûts de leur participation au Concours national pour les chœurs amateurs canadiens;

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de la somme de 275 \$ à l'Ensemble Vocal Sainte-Anne pour un soutien financier, à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. AUTRES SUJETS

04-116-15 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 10 avril 2015;

429 380,00\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2015

86 569,80

Total :

515 949,80 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 20 mars 2015

201 689,18 \$

Adoptée à l'unanimité.

**04-117-15 Octroi de subventions dans le
cadre du fonds de
développement durable**

ATTENDU QUE le comité recommande d'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds «vers un avenir durable 2015»;

EN CONSÉQUENCE :

Un amendement sur la résolution est proposé par Michel Boudreault et appuyé par Yvan Labelle à l'effet de diviser l'octroi de subventions en quatre résolutions distinctes au lieu d'une résolution regroupant les quatre subventions octroyées.

Vote sur l'amendement :

Pour

Contre

Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Dana Chevalier
Ryan Young
Andrée Deschamps
Paola Hawa

La proposition d'amendement est refusée.

Proposition originale

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Andrée Deschamps

D'octroyer les subventions suivantes dans le cadre du fonds «vers un avenir durable 2015» à :

- **Jardin du Bout-de-l'isle :**
École primaire du Bout-de-l'isle **1 500\$**

L'école désire améliorer le potager existant et élargir le projet du jardin ornemental, commencé il y a un an. Devant l'école, il y aura la création d'une

2678

nouvelle plate-bande avec des plantes comestibles. L'école aimerait commencer le compostage en enseignant aux élèves le tri des matières résiduelles dans les trois bacs : recyclage, compostage, poubelle. L'élargissement des espaces verts autour de l'école permettra des interventions pédagogiques voulant protéger l'environnement.

- **The Gardenvale Permaculture Garden : (Phase II)**
- **Freya McKenzie pour The Permaculture group** **850\$**

Le projet consiste en l'établissement d'un petit jardin de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell. Cinq arbres fruitiers ainsi qu'un espace, lequel sera cultivé de plantes médicinales et autres sur un lit de culture surélevé dans le continuum des « terrasses » déjà en place. L'an 2 est la continuité et l'amélioration du jardin.

- **Camp de jour en nature à Sainte-Anne-de-Bellevue:**
- **Quatre Mardi Découverte pour GUEPE (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement)** **2 494\$**

Ces activités d'une durée de deux heures permettront aux enfants de tous les groupes d'âges représentés au camp de s'amuser tout en apprenant plus sur la biodiversité qui les entoure. Les enfants pourront s'initier à l'observation de la faune avicole à la jumelle, à la capture d'insectes au filet et pourront manipuler des animaux issus de la biodiversité de l'ouest de l'île.

- **Les Saveurs de Ste-Anne : Patti Murphy** **2 500\$**

Une visite historique et culinaire à pied de Sainte-Anne-de-Bellevue d'environ deux heures les samedis de juillet à septembre avec un guide bilingue qui racontera l'histoire de la Ville autour de différents thèmes dont l'histoire et la nourriture locale.

Total : **7 344\$**

D'autoriser la dépense de 7 344 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Le vote est demandé sur la résolution :

Pour

Dana Chevalier
Ryan Young
Andrée Deschamps
Daniel Boyer

Contre

Yvan Labelle
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE**12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS****04-118-15 Octroi de contrat pour la refonte du
site web – appel d’offres sur
invitation**

ATTENDU QUE les soumissions suivant l’appel d’offres sur invitation ont été ouvertes à l’Hôtel de Ville le 19 mars 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres les 23 mars, 1^{er} et 2 avril 2015 et recommande d’octroyer le contrat pour les services professionnels de refonte du site web à la firme *Mbiance* ayant obtenu le plus haut pointage ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D’octroyer le contrat à la firme *Mbiance* pour les services professionnels de refonte du site web pour un montant de 22 420,13, taxes incluses.

D’autoriser une dépense nette de 20 472,56 \$, laquelle sera financée à même l’excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014.

Adoptée à l’unanimité.

**04-119-15 Mandat à la firme d’urbanisme
Hélène Doyon urbaniste-conseil
pour la rédaction des
règlements de concordance**

ATTENDU QUE suite à l’adoption du Schéma d’aménagement et de développement de Montréal le 29 janvier 2015 par l’Agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le Schéma d’Agglomération devrait être approuvé par le Ministre des Affaires Municipales et de l’Occupation du Territoire et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue comme toutes les villes liées de l’Agglomération dispose de six (6) mois pour adopter ses règlements de concordance après l’approbation du Ministre;

ATTENDU QU’ afin de procéder à nos obligations de concordance conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’Urbanisme* (L.a.u.) nous devons retenir les services d’une firme d’urbanisme afin de rédiger et de préparer les règlements de concordance;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l’effet de retenir les services de la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil dans le cadre du dossier de la Rédaction des Règlements de Concordance-Conformité au Schéma d’Agglomération et de Développement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil pour la rédaction des règlements de concordance à la suite de l'adoption du schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal.

D'autoriser une dépense de 22 995,00 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

04-120-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue

- ATTENDU QUE l'Association des municipalités de banlieue représente les municipalités liées de l'Île de Montréal ;
- ATTENDU QUE le maire de chaque ville est le représentant au sein de l'organisation ;
- ATTENDU QUE l'association encourt des dépenses de recherche et de secrétariat dans le cours de ses opérations et ses dépenses sont réparties entre toutes les municipalités membres ;
- ATTENDU QUE par les années passées, l'Agglomération de Montréal remboursait directement au maire toutes les dépenses encourues et ce dernier remettait le chèque à l'association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMROT) a informé récemment l'ensemble des maires de banlieue que cette façon de procéder est contraire à l'article 474.0.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;
- ATTENDU QUE le MAMROT a décidé que les maires devaient payer eux-mêmes par chèque personnel le montant dû à l'Association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des maires s'est vu dans l'obligation d'ouvrir un compte personnel pour cette occasion unique afin d'y déposer le chèque émis à titre d'avance par leur ville respective, tirer un chèque personnel à même ce compte à l'ordre de l'Association des Municipalités de banlieue puis déposer la demande de remboursement auprès de l'Agglomération de Montréal ;

2681

ATTENDU QUE lorsque l'Agglomération de Montréal rembourse le maire, ce dernier endosse le chèque et le remet à la Ville, afin que la dépense et pour le maire et pour la Ville, soit nulle ;

ATTENDU QUE l'ensemble des maires a écrit au MAMROT afin de lui faire part de son désaccord de procéder de cette façon ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le paiement d'une avance de 2 582,63 \$, couvrant les dépenses du dernier trimestre de l'année 2014, au maire de la Ville, en vue de permettre le remboursement de dépenses liées à notre adhésion à l'Association des Municipalités de Banlieue.

D'autoriser une dépense maximale de 2 582,63 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 54-139-31-000 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<p>04-121-15 Congrès annuel de l'UMQ 2015 au Palais des Congrès de Montréal</p>
--

ATTENDU le congrès annuel de l'UMQ;

ATTENDU l'importance de participer, chaque année, à des congrès et séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et Messieurs les conseillers Ryan Young et Yvan Labelle, à assister au congrès annuel de l'UMQ qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 21 au 23 mai 2015.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 1 300 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2

AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**04-122-15 Adoption du règlement numéro 536-8 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'inclure des dispositions relatives au forage**

ATTENDU QU' à une assemblée régulière tenue le 18 décembre 2014, le conseil d'agglomération de la ville de Montréal adoptait son règlement numéro RCG 14-039 intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée »;

ATTENDU QUE la ville est une municipalité liée telle que définie à l'article 1 de ce règlement;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter les règles contenues à ce règlement, et ce dans un délai de 1 an suivant son entrée en vigueur datée du 26 janvier 2015;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter des correctifs à certaines dispositions du règlement 536;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 536-8 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

04-123-15 Adoption du règlement numéro 770 relatif aux nuisances et à la sécurité et abrogeant les règlements numéros 512 et 513

ATTENDU QUE le Conseil adoptait à sa séance du 13 juin 1988, le règlement numéro 512 concernant les nuisances et la sécurité, lequel abrogeait et remplaçait les règlements numéro 151, 236, 255, et 300 ;

- ATTENDU QUE le Conseil adoptait également à sa séance du 13 juin 1988, le règlement numéro 513 concernant le bruit;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger les règlements numéro 512 et 513 et leurs amendements afin d'adopter un nouveau règlement de façon à moderniser la réglementation et à l'adapter aux réalités contemporaines;
- ATTENDU les chapitres VI, VII, VIII et l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* qui octroient aux municipalités les pouvoirs de régler sur la salubrité, les nuisances, la sécurité, la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 9 mars 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 770 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

<p>04-124-15 Adoption du règlement numéro 782 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 762</p>

- ATTENDU l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) prévoit que la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;
- ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015;
- ATTENDU QUE la Ville adhère au principe de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) afin de prévenir et réduire la production de matières résiduelles;
- ATTENDU QU' il y a lieu de favoriser la propreté, la salubrité et l'esthétisme dans la Ville pour le bénéfice de tous;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le règlement numéro 782 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 10 mars 2015 au 11 avril 2015;
- Liste des commandes du 1^{er} mars 2015 au 31 mars 2015;
- Liste des embauches – Service des Loisirs – Bibliothèque – 2015;
- Rapport financier 2014 – Exercice terminé le 31 décembre 2014.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-125-15	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Andrée Deschamps
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 27

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10036